



**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 29 mai 2017
à 15 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance.
- 10.02** Constaté l'avis de convocation et adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville du 29 mai 2017 à 15 h.
- 10.03** Période de questions du public.

40 – Réglementation

- 40.01** Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1) de l'ancienne Ville de Montréal à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, afin que l'installation de manèges arrimés au sol et activés par un moteur dans les parcs relevant de la compétence du conseil d'arrondissement puisse être autorisée par ordonnance.

70 – Autres sujets

- 70.01** Levée de la séance



Dossier # : 1171940001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Division greffe_performance et informatique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1) de l'ancienne Ville de Montréal à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, afin que l'installation de manèges arrimés au sol et activés par un moteur dans les parcs relevant de la compétence du conseil d'arrondissement puisse être autorisée par ordonnance.

Il est recommandé:
D'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1) de l'ancienne Ville de Montréal à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Signé par Michèle GIROUX **Le** 2017-05-26 09:59

Signataire :

Michèle GIROUX

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1171940001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Division greffe_performance et informatique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1) de l'ancienne Ville de Montréal à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, afin que l'installation de manèges arrimés au sol et activés par un moteur dans les parcs relevant de la compétence du conseil d'arrondissement puisse être autorisée par ordonnance.

CONTENU

CONTEXTE

La modification proposée au Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1) de l'ancienne Ville de Montréal vise, dans le cadre d'un événement requérant un permis d'occupation du domaine public, à ce que l'installation de manèges arrimés au sol et activés par un moteur dans les parcs relevant de la compétence du conseil d'arrondissement puisse être autorisée par ordonnance, aux conditions que le conseil détermine.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (RCA08 09004) - entrée en vigueur 20 juillet 2008 - heures d'exploitation d'un café-terrasse;
- Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (RCA11 09007) - entrée en vigueur 9 juillet 2011 - installation de manèges dans les parcs relevant de la compétence de l'arrondissement et tarification lors d'événement pour accéder à ces parcs.

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion - mai 2017
Adoption du règlement - juin 2017
Entrée en vigueur du règlement - juin 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie PARENT
Chef de division_greffe_performance et
informatique

ENDOSSÉ PAR

Lisa SIMINARO
Directrice_performance_greffe et services
administratifs

Le : 2017-05-26